

Délais de paiement et solde du crédit interentreprises de 1990 à 2006

Direction des Entreprises
Observatoire des entreprises

En 2006, sur l'ensemble de l'économie, les moyennes des délais de paiement changent peu par rapport à 2005. La moyenne des délais clients des entreprises s'établit toujours à 56 jours de chiffre d'affaires ; celle des délais fournisseurs représente de l'ordre de 65 jours d'achats. Le solde commercial, appelé aussi solde du crédit interentreprises, reste proche de 15 jours de chiffre d'affaires.

De 1990 à 2006, les moyennes des délais de paiement des entreprises baissent. Globalement, la moyenne du solde commercial est plutôt stable, mais son évolution est fonction de la taille des entreprises : hausse pour les plus petites, faible baisse pour les petites PME, allègement pour les entreprises intermédiaires et les grandes entreprises.

Suite à la modification de la loi Gayssot en janvier 2006, le secteur des transports connaît en 2006 une forte baisse de ses délais de paiement avec un repli d'environ 8 jours de chiffre d'affaires sur la moyenne des délais clients.

La part des créances clients dans l'actif du bilan des entreprises industrielles est plus élevée dans les pays les plus au sud de l'Europe : Italie, France, Espagne et Portugal que dans les pays du nord : Autriche, Belgique, Allemagne. Sur longue période, cette part diminue. Le plus souvent, c'est dans le secteur du commerce que les créances comme les dettes commerciales sont les plus élevées.

Mots-clés : Délais de paiement, délais clients, crédit fournisseurs, crédit interentreprises, solde commercial

Codes JEL : L14, L29

I | Les délais de paiement évoluent peu en 2006...

En 2006, sur l'ensemble de l'économie, la moyenne des délais clients s'établit à 56,5 jours de chiffre d'affaires ; côté fournisseurs, elle est de 65,2 jours d'achats, soit des niveaux proches de ceux de 2005 (cf. tableau 1). Les délais restent en moyenne toujours plus élevés dans l'industrie que sur l'ensemble de l'économie : 73 jours de chiffre d'affaires pour les délais clients, en légère hausse par rapport à 2005, et 73,3 jours d'achats pour les délais fournisseurs, presque stables. Le solde commercial augmente un peu, pour s'établir à 15,6 jours de chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'économie et 25,7 jours dans l'industrie.

Tableau 1 Délais clients, fournisseurs et solde commercial de l'ensemble de l'économie

(en moyenne de ratios)

		TPE 0-19 salariés	PME 20-249 salariés	Intermé- diaires 250-499 salariés	Grandes ≥ 500	Toutes tailles
Délais clients	2005	52,0	63,4	68,0	63,9	56,2
	2006	52,4	63,7	67,4	63,7	56,5
Délais fournisseurs	2005	63,6	68,0	73,3	74,2	65,1
	2006	63,5	68,0	72,7	74,1	65,2
Solde commercial	2005	11,4	21,5	22,1	18,3	15,0
	2006	12,2	21,8	21,2	17,5	15,6

Champ : Entreprises de plus de 0,75 million d'euros de chiffre d'affaires – Ensemble des activités marchandes, à l'exception des secteurs EL (Activités financières), EQ (Éducation, santé, action sociale), ER (Administration)

Source : Banque de France – FIBEN (septembre 2007)

Tableau 2 Délais clients, fournisseurs et solde commercial dans les transports

(en moyenne de ratios)

		TPE 0-19 salariés	PME 20-249 salariés	Intermé- diaires 250-499 salariés	Grandes ≥ 500	Toutes tailles
Délais clients	2005	66,2	68,9	59,6	56,2	67,3
	2006	58,6	60,5	50,3	56,5	59,3
Délais fournisseurs	2005	54,2	57,1	63,3	65,1	56,0
	2006	49,1	52,5	57,9	65,2	51,2
Solde commercial	2005	29,8	34,6	22,4	15,0	31,9
	2006	26,2	29,2	16,6	15,6	27,4

Champ : Entreprises de plus de 0,75 million d'euros de chiffre d'affaires – Entreprises du secteur des transports

Source : Banque de France – FIBEN (septembre 2007)

... sauf dans le secteur des transports où la baisse est importante

En 2006, la modification la plus notable concerne le secteur des transports, avec un repli d'environ 8 jours de chiffre d'affaires des délais clients. La loi Gayssot modifiée impose, depuis janvier 2006, que les délais de paiement convenus dans ce secteur ne doivent en aucun cas dépasser les 30 jours à compter de la date d'émission de la facture (cf. encadré 2). Le raccourcissement des délais clients est plus important dans les TPE, les PME et les entreprises intermédiaires que dans les grandes entreprises.

2 | Les délais de paiement diminuent par rapport à 1990

La moyenne des délais clients de l'ensemble de l'économie a diminué de 64 jours de chiffre d'affaires, en 1990, à 57 jours, en 2006 ; ce recul sur longue période se vérifie dans tous les grands secteurs, à l'exception de l'agriculture. De même, les délais fournisseurs sont passés en moyenne de 74 jours d'achats, en 1990, à 65 jours, en 2006, sur l'ensemble de l'économie, sans, toutefois, que le repli soit général dans tous les secteurs.

Mais ces évolutions sont très différenciées suivant la taille (cf. graphiques 1). Les entreprises intermédiaires et les grandes entreprises ont obtenu de leurs clients d'être réglées nettement plus rapidement alors qu'elles parvenaient à maintenir des délais fournisseurs élevés sur l'ensemble de la période. En revanche, les TPE connaissent une baisse moins forte de leurs délais clients que de leurs délais fournisseurs, conduisant à un besoin de financement plus élevé ; les évolutions des délais de règlement des PME sont proches côté clients et côté fournisseurs, permettant une stabilité de leur solde commercial.

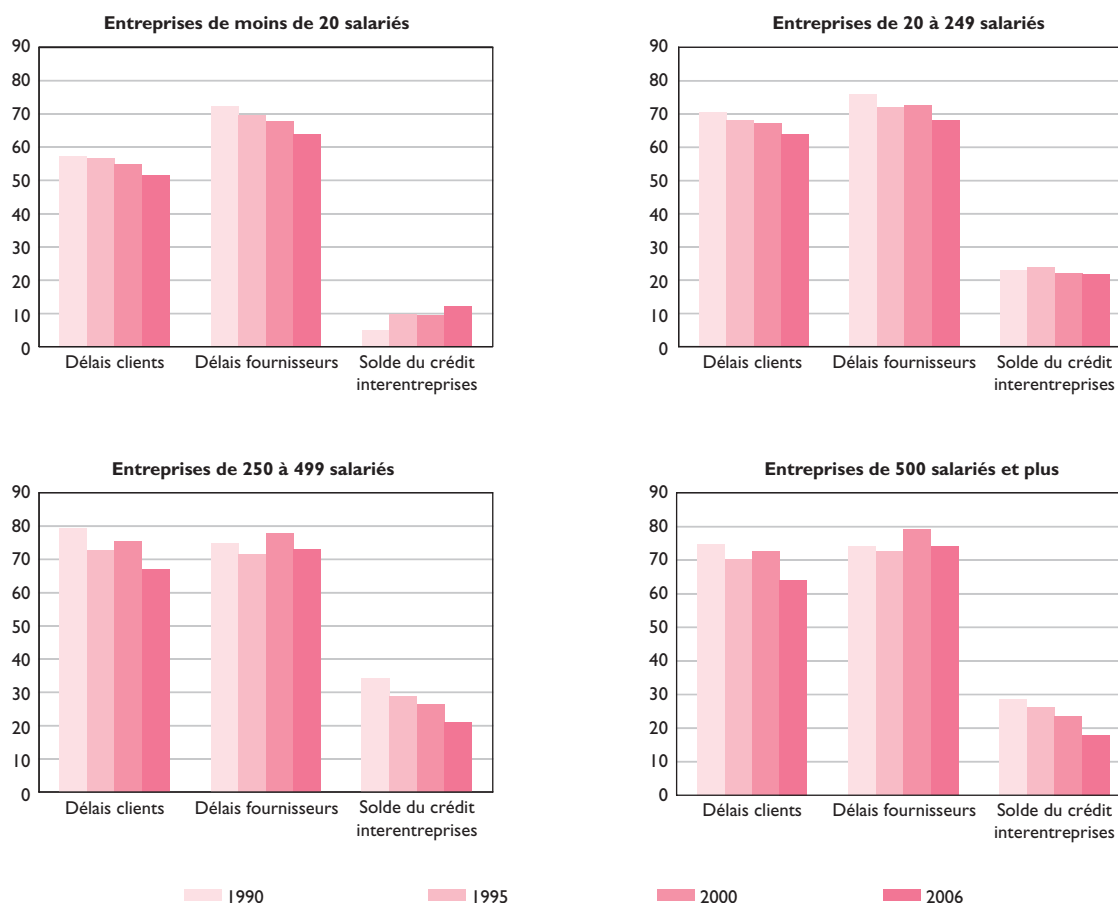
2 | I Les entreprises intermédiaires et grandes diminuent plus fortement les besoins de financement dus à leur solde commercial

Ainsi, entre 1990 et 2006, les délais clients comme les délais fournisseurs des entreprises de moins de 20 salariés baissent en moyenne de, respectivement,

Graphiques I Délais clients, délais fournisseurs et solde commercial

Entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 0,75 million d'euros

(moyenne de ratios)



Champ : Ensemble des activités marchandes, à l'exception des secteurs EL (Activités financières), EQ (Éducation, santé, action sociale), ER (Administration)

Source : Banque de France – FIBEN

5 jours de chiffre d'affaires et 9 jours d'achats. Leur solde commercial s'accroît de 7 jours de chiffre d'affaires, même s'il reste le plus faible de toutes les tranches de taille.

Pour les PME de 20 à 249 salariés, les délais clients et les délais fournisseurs diminuent de, respectivement, 7 jours de chiffre d'affaires et 8 jours d'achats ; leur solde commercial reste stable.

Pour les sociétés de 250 à 499 salariés, les délais clients reculent fortement (- 12 jours de chiffre d'affaires) grâce notamment à l'existence de services spécialisés de gestion des créances dans ces unités d'une certaine taille. En revanche, les délais de règlement des fournisseurs se tassent (- 2 jours d'achats).

Au total, ces entreprises diminuent largement leur solde commercial : - 13 jours de chiffre d'affaires.

La baisse des délais clients des plus grandes entreprises est la plus forte : - 11 jours de chiffre d'affaires. Les délais de règlement aux fournisseurs sont stables. Au total, les grandes entreprises réduisent considérablement leur solde du crédit interentreprises sur longue période (- 11 jours de chiffre d'affaires) et donc leur besoin de financement.

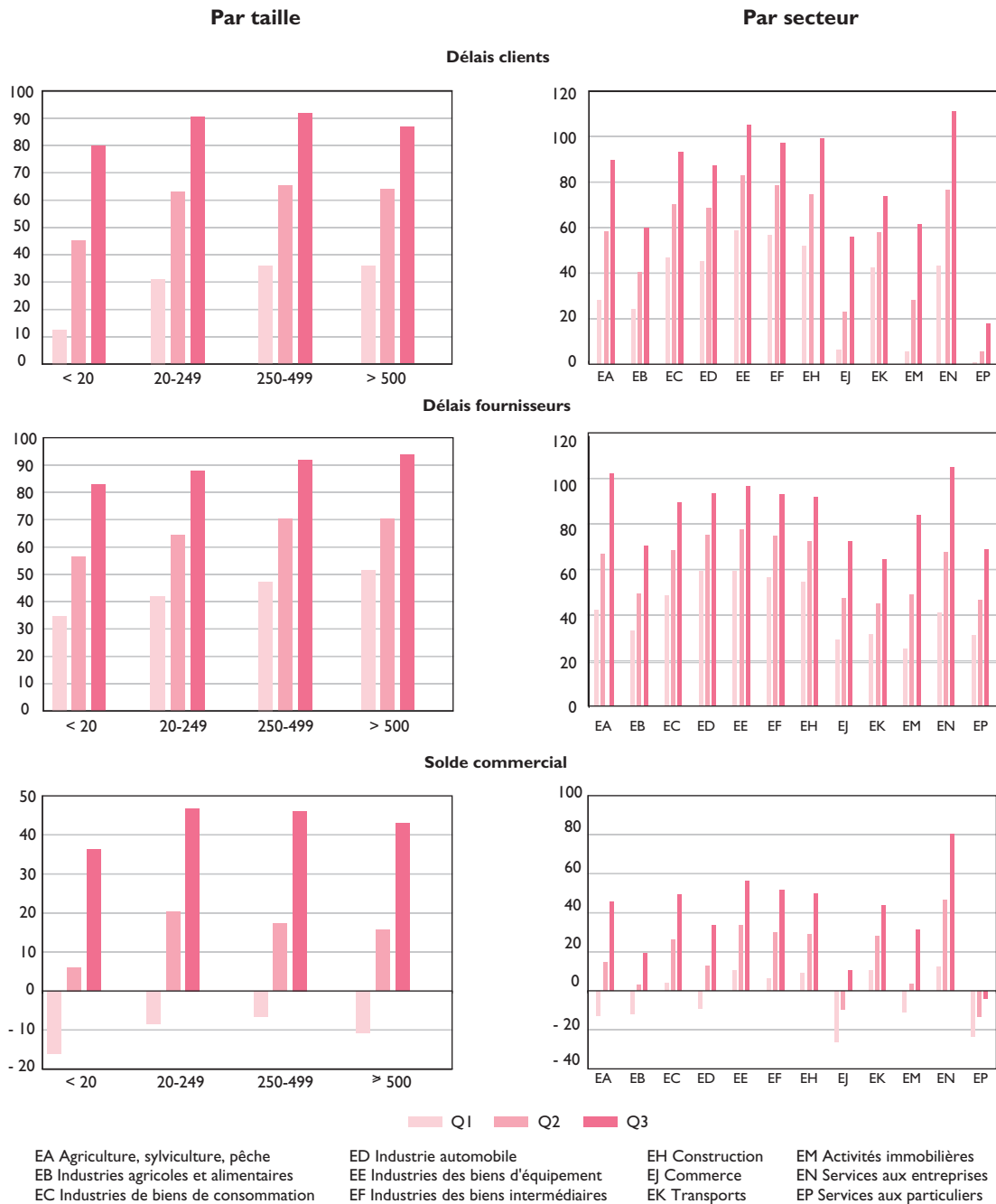
Les entreprises intermédiaires et les grandes entreprises ont ainsi un comportement proche, avec un pouvoir de négociation aussi bien avec leurs clients qu'avec leurs fournisseurs. Ces sociétés ont davantage su ou pu gérer leurs créances clients, tirant parti de l'élargissement

de l'offre de services bancaires (suivi des factures, financement du compte client). Elles ont externalisé une partie de leur production. Leurs achats représentent une part plus importante de leur chiffre d'affaires ce qui

accroît l'influence de l'évolution des délais fournisseurs sur celle du solde commercial. Ce dernier a en moyenne nettement diminué, d'environ 12 jours de chiffre d'affaires, soit près du tiers du niveau initial.

Graphiques 2 Dispersion des délais clients, fournisseurs et du solde commercial par taille et par secteur en 2006

Entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 0,75 million d'euros



Champ : Ensemble des activités marchandes, à l'exception des secteurs EL (Activités financières), EQ (Éducation, santé, action sociale), ER (Administration)

Source : Banque de France - FIBEN

2 | 2 Pour la moitié des PME, le solde commercial représente une charge de trésorerie de plus de 20 jours de chiffre d'affaires

Certains secteurs sont structurellement fortement prêteurs, comme les biens d'équipement (33 jours de chiffre d'affaires), les biens intermédiaires (28 jours) et surtout les services aux entreprises (51 jours). D'autres activités, au contraire, sont en relation directe avec une clientèle de particuliers ; les délais clients sont faibles, leur solde commercial est alors négatif et elles bénéficient d'une ressource de financement. C'est notamment le cas des services aux particuliers (- 10 jours), du sous-secteur « commerce et réparation automobile » et, surtout, du commerce de détail (- 29 jours) qui comprend les entreprises de la grande distribution.

Du fait d'un grand nombre de petites entreprises du commerce et des services aux particuliers, en relation directe avec les particuliers, les délais clients des sociétés de moins de vingt salariés sont plus dispersés que ceux des autres tranches de taille (cf. graphiques 2). Ainsi, un quart de ces entreprises ont des délais inférieurs à 13 jours de chiffre d'affaires. À l'autre extrémité, un quart des sociétés de moins de 20 personnes subissent des délais supérieurs à 80 jours de chiffre d'affaires. Pour trois-quarts des entreprises de plus de 20 salariés, les délais clients sont plus longs et représentent plus d'un mois de chiffre d'affaires. Ils dépassent même le seuil de 90 jours de chiffre d'affaires pour un quart des PME et des entreprises intermédiaires.

Côté délais fournisseurs, le niveau du premier quartile est nettement plus élevé, quelle que soit la tranche de taille (au-delà d'un mois d'achats) et il augmente avec celle-ci.

Certaines entreprises bénéficient du crédit commercial et obtiennent ainsi une ressource de financement non négligeable. À l'autre extrême, pour un quart des sociétés, la charge de trésorerie née du crédit interentreprises représente plus de 40 jours de chiffre d'affaires. Ces écarts se retrouvent quelle que soit la tranche de taille. Ainsi, la moitié des PME de 20 à 249 salariés ont une charge de trésorerie due au solde commercial de plus de 20 jours de chiffre d'affaires.

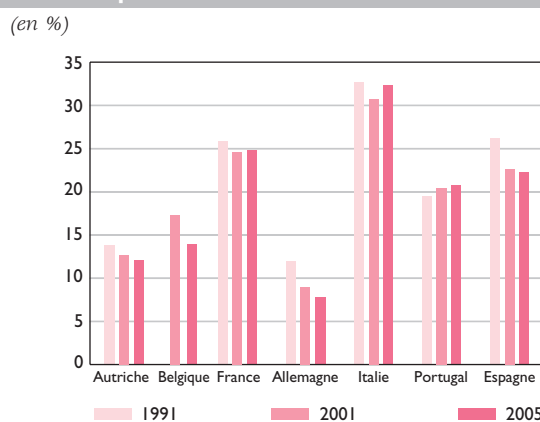
3 | En Italie et en France, un poids des créances commerciales important

Rapporté au total du bilan, le poids des créances commerciales des entreprises industrielles varie de 8 à 33 % entre les différents pays européens (cf. encadré 3). La part des créances commerciales atteint plus de 25 % de l'actif des bilans en France et dépasse les 30 % en Italie, alors que l'Allemagne, avec moins de 10 %, la Belgique et l'Autriche font partie des pays où ce poids est le plus faible.

3 | 1 Le poids des créances commerciales des entreprises industrielles baisse entre 1991 et 2005

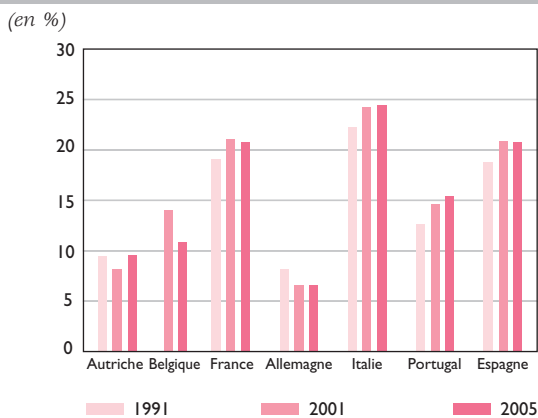
Sur la période 1991-2005, le poids des créances commerciales dans le total du bilan baisse dans tous les pays étudiés, sauf le Portugal. Le tassement est le plus important en Allemagne alors que ce pays avait déjà le niveau le plus bas en début de période. La baisse est au contraire faible pour la France et l'Italie qui avaient en 1991 des délais parmi les plus élevés. Quinze ans après, les écarts entre pays se sont ainsi creusés et un groupe de pays du sud (France, Italie, Portugal et Espagne) se distingue par des niveaux plus élevés.

Graphique 3 Poids des créances commerciales des entreprises industrielles dans leur total de bilan



Champ : Industrie manufacturière
Source : Base BACH

Graphique 4 Poids des dettes commerciales des entreprises industrielles dans leur total de bilan



Champ : Industrie manufacturière

Source : Base BACH

Pour la France, le recul est peu important par rapport à l'évolution des créances rapportées au chiffre d'affaires. Ce décalage entre les deux approches est le reflet d'évolutions plus prononcées du chiffre d'affaires que du total du bilan sur longue période.

3 | 2 Le poids des dettes commerciales des entreprises industrielles est plutôt en hausse, sauf en Allemagne

Le poids des dettes commerciales dans le total des bilans a tendance à augmenter pour les entreprises de l'industrie dans presque tous les pays, à l'exception de l'Allemagne. C'est notamment vrai pour la France sur la période 1991-2005, alors que l'approche délais fournisseurs exprimés en jours d'achats faisait ressortir une baisse. Là encore, il faut se souvenir que le poste achats et le total du bilan n'évoluent pas de manière parallèle.

Du côté des dettes commerciales, l'évolution n'est toutefois pas linéaire : les niveaux observés pour une année intermédiaire comme 2001 étaient supérieurs à ceux de 2005 en France, en Belgique et en Espagne. En fin de période, le clivage constaté précédemment entre deux groupes de pays se retrouve de façon encore plus marquée.

3 | 3 Les plus grandes sociétés industrielles ont, dans tous les pays, un poids des créances et des dettes commerciales plus faible

En niveau, sur la période 1991-2005, les plus grandes sociétés industrielles, qu'elles soient allemandes, françaises ou italiennes, ont des poids de créances et dettes commerciales toujours inférieurs à ceux des TPE et des PME. Celles-ci ont des niveaux proches, qui tendent même à converger en fin de période, en Allemagne et en Italie pour les créances commerciales, en France et en Italie pour les dettes commerciales.

C'est en Allemagne que les écarts selon la taille sont et restent les plus marqués. Du côté de l'actif, en 2005, les créances des grandes entreprises y représentent moins de 10 % du total de bilan, contre 25 % en France et 35 % en Italie. Pour les TPE, ces poids sont de l'ordre de, respectivement, 20 %, 30 % et 35 %. Côté passif, le poids des dettes commerciales dans le total du bilan est, pour les grandes entreprises, d'environ 6 % en Allemagne, contre 20 % en France et 24 % en Italie. Pour les TPE, il est de l'ordre, respectivement, de 11 %, 23 % et 25 %. L'écart selon la taille s'établit ainsi à 5 % en Allemagne, contre seulement 3 % en France et 1 % en Italie.

3 | 4 Le commerce est le secteur où les dettes commerciales sont souvent plus élevées

Du côté des créances commerciales, en Allemagne, seul le commerce se signale par un poids élevé des créances commerciales (23 % en 2005) ; dans les autres secteurs, la part varie entre 13 % pour le secteur de la construction et 4 % pour le secteur de l'immobilier, de la location et des services aux entreprises.

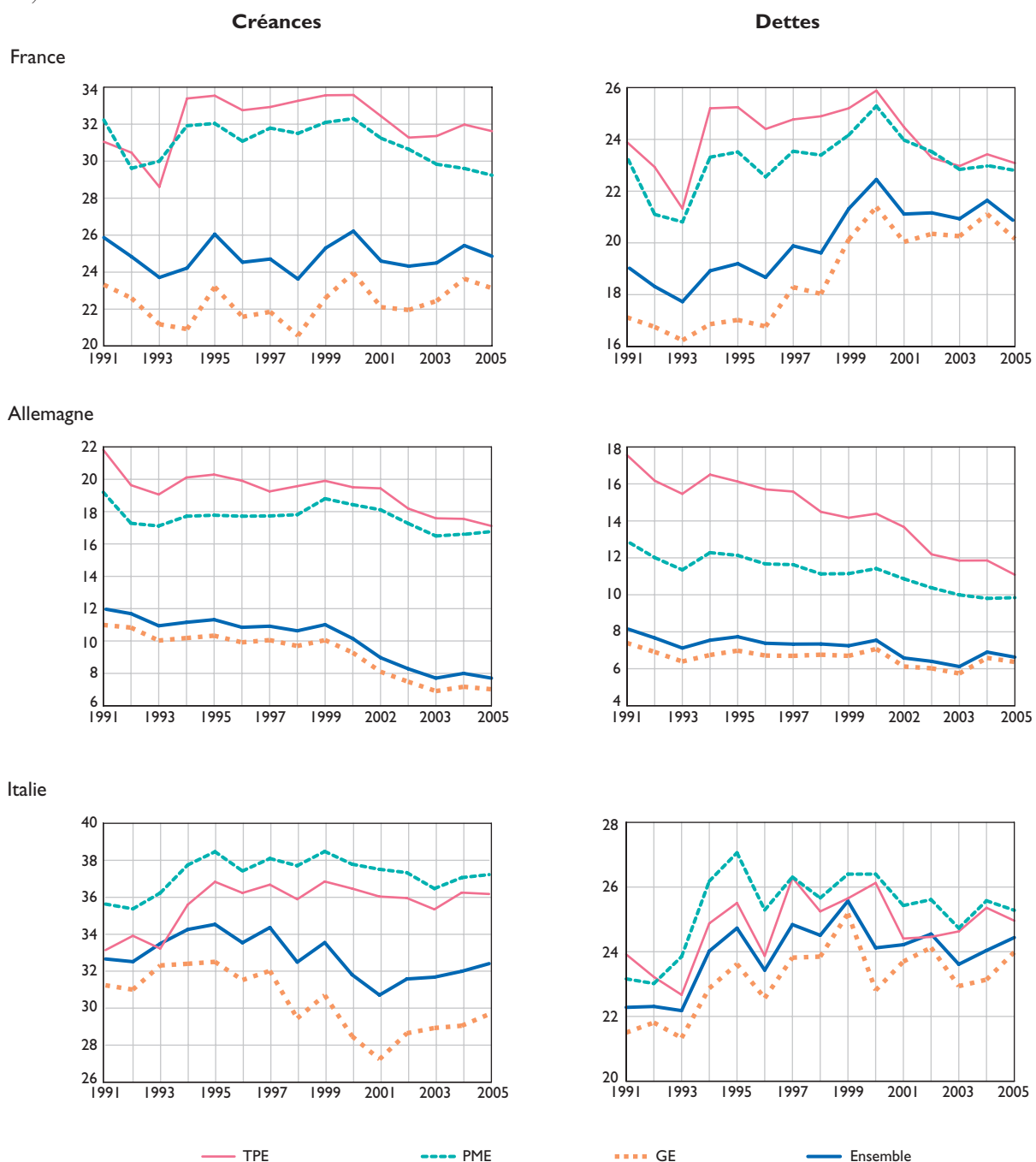
En France, le secteur de la construction se distingue, avec 35 % du total du bilan en 2005, après plus de 40 % en 2000, suivi du secteur « commerce et réparation automobile » et de l'industrie. En Italie, les créances commerciales de l'immobilier approchent les 45 % du total du bilan, alors que les poids des créances commerciales dans l'industrie et le commerce sont proches, autour de 35 %.

Dans les trois pays, la part des dettes commerciales dans le total des bilans des entreprises du secteur du commerce

est très importante. En Italie, l'écart est cependant moindre entre les activités de commerce et les autres secteurs.

Graphiques 5 Poids des créances et des dettes commerciales des entreprises industrielles dans leur total de bilan, selon la taille des entreprises

(en %)



Champ : Industrie manufacturière

Source : Base BACH

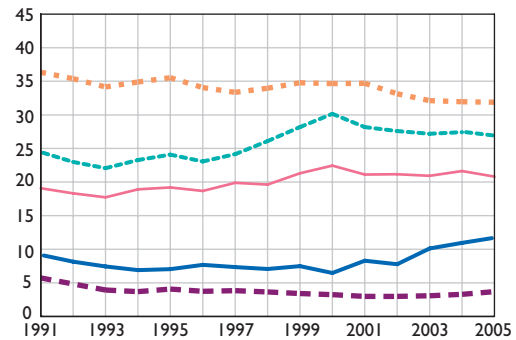
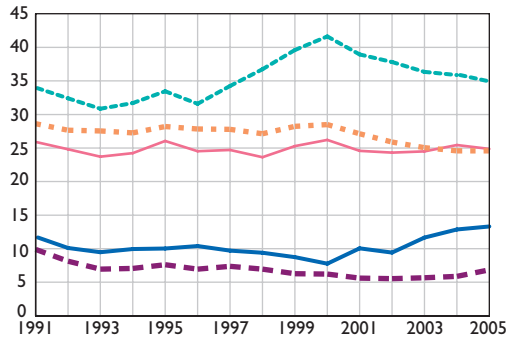
Graphiques 6 Poids des créances et des dettes commerciales des entreprises industrielles dans leur total de bilan, selon le secteur

(en %)

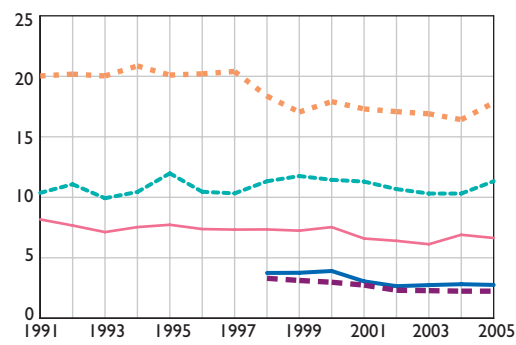
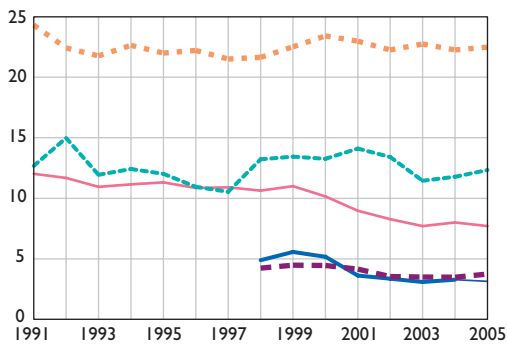
Créances

Dettes

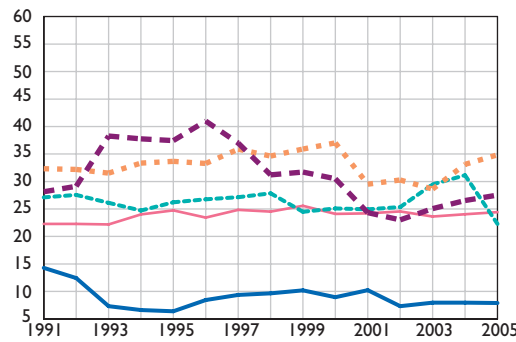
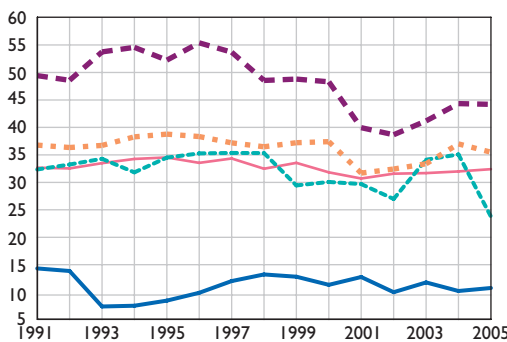
France



Allemagne



Italie



— D-Industries manufacturières - - - F-Construction - - - G-Commerce et réparation automobile
— I-Transports et communications - - - K-Immobilier, location et services aux entreprises

Champ : Industrie manufacturière

Source : Base BACH

ENCADRÉ I

Sources, définitions et méthodologie

L'Observatoire des entreprises de la Banque de France analyse depuis quinze ans l'évolution des délais de paiement et du solde commercial à partir de la base FIBEN (Fichier Bancaire des Entreprises), base de données créée et gérée par la Banque de France. Elle compte environ 220 000 bilans annuels des entreprises de plus de 0,75 million de chiffre d'affaires.

Champ de l'étude

En 2006, la base d'études comprend 160 000 bilans, vérifiant certains contrôles de cohérence (durée d'activité de 12 mois, chiffre d'affaires, valeur ajoutée et dettes fournisseurs non nuls). La population est ensuite restreinte aux entreprises pour lesquelles le délai client, le délai fournisseur et la productivité du travail sont compris entre $[Q1 - 3*EIQ, Q3 + 3*EIQ]$ de la distribution.

Les données comptables permettent de mesurer les délais apparents de paiement en fin d'exercice, mais non l'existence d'éventuels retards par rapport aux règlements décidés contractuellement lors des transactions commerciales. Ne sont pas inclus les avances et acomptes versés aux fournisseurs et les avances et acomptes reçus des clients. Ces postes sont de faible montant dans la plupart des secteurs ; cependant, pour les avances clients, ils jouent un rôle important dans les secteurs à cycle d'exploitation long, comme le secteur des biens d'équipement ou du bâtiment. Les créances et les dettes commerciales des entreprises comprennent comme clients et fournisseurs, non seulement des entreprises, mais également l'État, les collectivités locales, les ménages et les non-résidents.

Critère de taille

Les entreprises sont réparties en très petites entreprises (TPE) de moins de 20 salariés, en PME de 20 à 249 salariés, en entreprises de taille intermédiaire de 250 à 499 salariés et en grandes entreprises (GE) de plus de 500 salariés. Du fait du seuil minimum de chiffre d'affaires (0,75 million) dans la base FIBEN, les TPE comprennent peu de micro-entreprises.

Définitions

- le ratio « délais clients » rapporte les créances clients (effets escomptés non échus inclus) au chiffre d'affaires TTC, multiplié par 360, pour être exprimé en nombre de jours de chiffre d'affaires ;
- le ratio « délais fournisseurs » rapporte les dettes fournisseurs aux achats et autres charges externes TTC, multiplié par 360, pour être exprimé en nombre de jours d'achats ;
- le solde commercial, appelé aussi solde du crédit interentreprises, correspond au solde, exprimé en jours de chiffre d'affaires, des créances clients de l'entreprise et de ses dettes fournisseurs. C'est la différence entre le ratio délais clients et le ratio délais fournisseurs, ce dernier étant corrigé du ratio achats sur chiffre d'affaires. Il reflète la situation prêteuse (solde positif) ou emprunteuse (solde négatif) de l'entreprise.

Les indicateurs statistiques

Les délais de paiement et le solde commercial peuvent être appréhendés de plusieurs façons.

La moyenne de ratios individuels, ou moyenne non pondérée

Cette approche microéconomique donne à chaque entreprise, quelle que soit sa taille, le même poids. Elle prend en compte l'hétérogénéité des observations individuelles. Calculé sur l'ensemble de la population, cet indicateur retrace essentiellement le comportement des petites entreprises, beaucoup plus nombreuses.

Les ratios moyens

Le ratio moyen rapporte la somme des numérateurs à celle des dénominateurs. C'est une moyenne pondérée des ratios individuels. Cette approche macroéconomique accorde à chaque entreprise un poids proportionnel à sa taille et reflète plus particulièrement le comportement des grandes.

Les quartiles

- La médiane correspond à la valeur qui partage en deux parts égales la population. 50 % des entreprises ont un ratio inférieur et 50 % un ratio supérieur.
- Les 1^{er} et 3^e quartiles correspondent à la valeur qui partage en deux parts inégales la population. Q1 : [25 %, 75 %] de la population et Q3 : [75 %, 25 %] de la population.
- L'écart interquartile (EIQ) est égal à la différence entre le troisième et le premier quartile. C'est un indicateur de dispersion.

ENCADRÉ 2

Réglementations et accord récents sur les délais de paiement**La loi de Nouvelles Régulations économiques**

La loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques (NRE) est la transposition de la directive européenne 2000/35 du 29 juin 2000 du Parlement et du Conseil relative aux retards de paiement dans les transactions commerciales. Ses dispositions ont été intégrées dans le Code de commerce. La NRE dispose que :

- la facture doit mentionner la date à laquelle le règlement doit intervenir et préciser les conditions d'escompte applicables en cas de paiement à une date antérieure à celle résultant de l'application des conditions générales de vente (CGV) ainsi que le taux des pénalités exigibles le jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture ;
- sauf dispositions contraires figurant aux CGV, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée ;
- les conditions de règlement doivent obligatoirement préciser les conditions d'application et le taux d'intérêt des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture ;
- les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Ce délai ne s'impose toutefois pas aux entreprises qui peuvent choisir un délai différent en le prévoyant dans les contrats ou dans leurs conditions générales de vente. Tout en fournissant une référence chiffrée pour les délais de règlement, le principe demeure donc celui de la liberté contractuelle pour fixer ces délais.

La loi Gayssot modifiée dans le domaine des transports

La loi n° 2006-10 du 5 janvier 2006 introduit dans l'article L 441-6 du Code de commerce un nouvel alinéa en vertu duquel les délais de paiement convenus ne peuvent en aucun cas dépasser 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Les conditions générales de vente (CGV) doivent préciser les conditions d'application et les taux d'intérêt des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement de la facture. Tous les acteurs du secteur des transports sont concernés sauf le monde ferroviaire et les prestations de logistique.

Le législateur a voulu renforcer la responsabilité des deux parties contractantes. Si le client (le chargeur le plus souvent) paie la facture au-delà de la date d'échéance indiquée sur la facture, le fait de ne pas agir rend le transporteur coresponsable de cette irrégularité. Cette loi a donc aussi pour objectif de fournir un cadre contraignant qui est apparu seul à même d'obtenir des progrès rapides dans les pratiques de paiement du secteur des transports.

L'accord dans la filière automobile

En début d'année 2007, les fédérations de la mécanique (FIM), des équipementiers (FIEV) et des constructeurs automobiles (CCFA) sont parvenues à un accord sur la réduction des délais de paiement. Depuis le 1^{er} septembre 2007, pour toutes les entreprises de la filière, les délais de paiement ont été ramenés à 90 jours nets au plus, ce qui correspond à une réduction de 15 jours en moyenne. Par ailleurs, les donneurs d'ordres de la filière réalisant plus de 300 millions d'euros de chiffre d'affaires accorderont une réduction supplémentaire de 30 jours aux fournisseurs réalisant moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires, en deux étapes (15 jours le 1^{er} septembre 2007 et 15 jours le 1^{er} septembre 2008).

Afin de donner la plus grande sécurité juridique à cet accord, le ministre de l'économie a saisi le Conseil de la concurrence afin de pouvoir prendre un décret d'exemption, au titre de l'article L.420-4 du Code de commerce, ce dispositif permettant de reconnaître que cet accord interprofessionnel n'est pas illicite au regard des dispositions sur le droit des ententes (article L. 420-1 du Code de commerce). Dans son avis du 9 novembre 2007, le Conseil de la concurrence a émis un avis favorable sur le projet de décret.

ENCADRÉ 3

Les comparaisons internationales à partir de comptes annuels d'entreprises non financières de la base BACH

Les données retenues pour les comparaisons internationales sont issues de BACH (Bank for the Accounts of Companies Harmonized), base de données gérée et hébergée sur son site internet par la direction générale des Affaires économiques et financières de la Commission européenne. Elle contient des informations agrégées et harmonisées sur les comptes annuels des entreprises non financières, et couvre onze pays européens, le Japon et les États-Unis. Cette base a été développée en coopération avec le Comité européen des centrales de bilans créé en 1987 à l'initiative de la Banque de France, de la Banque nationale de Belgique et de la Centrale dei Bilanci italienne.

Depuis 2003, cette base fournit des séries longues suivant la segmentation sectorielle conforme à la Nomenclature NACE rev1. C : Industries extractives, D : Industries manufacturières, E : Production d'électricité, de gaz et d'eau, F : Construction, G : Commerce et réparation automobile, I : Transports et communications, K : Immobilier, location et services aux entreprises, P : Activités des ménages.

Champ de l'étude

Pour tenir compte de la disponibilité des données sur longue période (1991-2005), l'étude porte sur sept pays européens : Allemagne, Autriche, Belgique (depuis 1994), Espagne, France, Italie et Portugal. Pour la France, bien que les données d'origine soient aussi issues de la Base FIBEN (cf. encadré 1), les résultats peuvent différer du fait des choix d'harmonisation opérés pour constituer la base BACH tant sur les critères de sélection des échantillons que sur la définition des variables, notamment sur les délais clients et fournisseurs.

Critère de taille

- TPE : petites entreprises avec un CA inférieur à 10 millions d'euros,
- PME : entreprises moyennes avec un CA compris entre 10 et 50 millions d'euros,
- GE : grandes entreprises avec un CA supérieur à 50 millions d'euros.

Définitions

Dans le schéma comptable de la base BACH, les postes les plus proches des notions de délais clients et fournisseurs sont exprimés en pourcentage du total de l'actif net « AE ».

- Créances résultant de ventes et de services = « BX – BY » = clients et comptes rattachés.
- Dettes sur achats et prestations de services = « DX » = Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Bibliographie

Bardes (B.) et Martin (C.) (2006)

« Délais de paiement et solde du crédit interentreprises : statistiques de 1996 à 2005 en nomenclature NAF », Banque de France, collection Entreprises, Observatoire des entreprises, 832-0601

Direction des entreprises (2006)

« Délais de paiement et solde du crédit interentreprises de 1990 à 2005 », Bulletin de la Banque de France, n° 156, décembre, p. 19-27, http://www.banque-de-france.fr/fr/publications/telechar/bulletin/etu156_1.pdf

Direction des entreprises (2007)

« Les délais de paiement des TPE et des PME 1990-2006 », contribution au rapport OSEO

Observatoire des délais de paiement (2006)

Rapport du groupe présidé par J-P. Bethèze, décembre, http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/catalogue/rapp06_observ_paiement.pdf

Observatoire des délais de paiement (2007)

Rapport du groupe présidé par J-P. Bethèze, décembre, http://www.minefe.gouv.fr/presse/dossiers_de_presse/delais_paiement071218/som_delais_paiement.php

Salini (P.), NETR, Comité National Routier (2006)

« Étude sur les délais de paiement – Rapport final : analyse de l'application du nouveau dispositif concernant les délais de paiement dans le secteur des transports routiers de marchandises »